

[Text]

Senator Buchanan: The Cape Breton Joint Expenditure Board is made up of all industrial municipalities in the County of Cape Breton. As a joint organization, they handle many municipal responsibilities. He is the chairman and he is speaking for that group. Charlie Palmer spoke for the group here and Manny spoke as the mayor of Sydney.

As you, Mr. Chairman, or someone else said a few minutes ago, it is game over if the Government of Canada or the Government of Nova Scotia does not consent. Mr. Cantin has said that both consents are required. The Government of Nova Scotia has said it does not consent. The Government of Nova Scotia has said it will not issue a permit. I do not think the incorporation means much, because I could incorporate a company in Nova Scotia tomorrow if I wanted to. No one could stop me. I would do it under the Companies Act. The operating permit is the important thing and, if that is not issued, it is game over. That is the end of the situation and CN must then be told to live up to its responsibilities to service those areas as part of a main line from British Columbia to Cape Breton.

The Chairman: I do not know if we are ploughing the same furrow again, Senator Buchanan. It is game over temporarily, and it may be game over permanently, if this thing goes through the entire process which is allowable under the sections of the *National Transportation Act* and the NTA recommends to the Government of Canada that the line be sold to a selected shortline operator and if the government refuses to give them an operating permit, you are quite right, the ball game is all over and it stays with CN. There is no question about that.

The question is for how long. And unless the Government of Canada steps in again, CN, again under whichever section it is, can put the line up for abandonment, and then there is no line, which is not the mandate of this committee. We are not in favour of doing that.

Senator Buchanan: I agree with what you are saying. May I just make one more point and you will not hear from me again.

Senator Forrestall: Do not promise.

Senator Buchanan: All right. The other point is that in this very room Senator Graham and I asked CN what would happen if five years from now the new operator, for financial or reorganizational reasons, simply decides it has had enough of the shortline from Truro to Sydney and is going to abandon it. The specific question asked of CN was whether at that time it would take the line back, and the answer was, no, they would not.

Unfortunately, we would be in the hands of an organization that might get into financial difficulties in the future, an organization that might, for many reasons, want to reorganize in the future, and this little line from Truro to Sydney would be one of the first to go. What happens then? Who operates it? The Peat Marwick report says arrangements should be made.

[Traduction]

Le sénateur Buchanan: La commission des dépenses conjointes du Cap-Breton se compose de toutes les municipalités industrielles du comté de Cap-Breton. À titre d'organisme conjoint, il a des responsabilités dans un grand nombre de municipalités. Il s'agit du président, qui parle au nom du groupe. Charlie Palmer a parlé au nom du groupe, et Manny a parlé au nom du maire de Sydney.

Comme vous, monsieur le président, ou quelqu'un d'autre l'avez dit il y a quelques minutes, tout est fini si le gouvernement du Canada ou le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ne consent pas. M. Cantin a dit que les deux consentements sont requis. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit qu'il ne consent pas. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit qu'il n'émettra pas un permis. Je ne crois pas que la constitution en société signifie beaucoup parce que je pourrais constituer une entreprise en société en Nouvelle-Écosse demain si je le voulais. Personne ne pourrait m'arrêter. Je le ferais en vertu de la Loi sur les sociétés. Le permis d'exploitation est l'élément important, et s'il n'est pas émis, rien ne va plus. C'est la fin de la question, et on doit dire au CN de s'acquitter de ses responsabilités de desservir ces régions en tant que partie intégrante de la voie principale entre la Colombie-Britannique et le Cap-Breton.

Le président: Je ne sais pas si nous revenons encore sur les mêmes choses, sénateur Buchanan. Rien ne va plus temporairement, et ce pourrait être permanent si la situation passe par tout le processus prévu aux divers articles de la *Loi sur les transports nationaux*, et que l'ONTC recommande au gouvernement du Canada que la voie soit vendue à un exploitant de voie secondaire choisi et que le gouvernement refuse de lui accorder un permis d'exploitation. Vous avez tout à fait raison, rien ne va plus et le CN demeure l'exploitant. Cela est indubitable.

Il s'agit de savoir pour combien de temps. Et si le gouvernement n'intervient pas de nouveau, le CN, se retranchant derrière quelque article que ce soit, peut mettre la voie à l'abandon et il n'y a plus de voie, ce qui n'est pas conforme au mandat de notre comité. Nous ne sommes pas en faveur de cela.

Le sénateur Buchanan: Je suis d'accord avec ce que vous dites. Permettez-moi de faire une dernière observation, après quoi je me tiendrai coi.

Le sénateur Forrestall: Ne faites pas de promesse.

Le sénateur Buchanan: Très bien. Il y a un autre point: ici même, le sénateur Graham et moi-même avons demandé au CN ce qui se produirait si dans cinq ans le nouvel exploitant, pour des raisons financières ou de restructuration, décidait simplement qu'il en avait assez de la voie secondaire entre Truro et Sydney et qu'il l'abandonnait. La question précise posée au CN était celle-ci: à ce moment, reprendrait-il la voie? Et la réponse était non, il ne le ferait pas.

Malheureusement, nous serions entre les mains d'une organisation qui pourrait devoir faire face à des difficultés financières dans l'avenir, une organisation qui pourrait, pour bien des raisons, vouloir se restructurer plus tard, et cette petite voie entre Truro et Sydney serait la première dont elle se départirait. Que se produirait-il alors? Qui en assurerait l'exploita-